

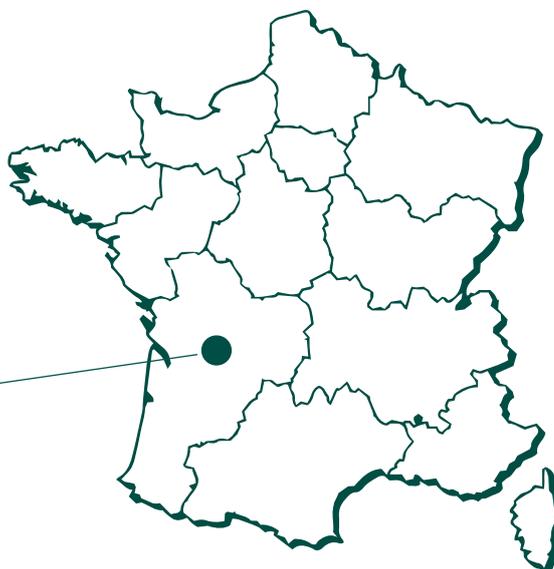


Rénovation énergétique des bâtiments publics

Université de Bordeaux - Campus Périgord

Périgueux, Nouvelle-Aquitaine

Campus fondé en 2000 / 1 200 étudiants
Enseignement supérieur / 1 site



La mesure

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État. Une enveloppe de 4 milliards d'euros, répartie entre les collectivités territoriales et l'État, doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

La belle histoire

L'université de Bordeaux conduit un vaste plan de rénovation de ses bâtiments, d'optimisation des équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation, et de développement des énergies renouvelables. Ce plan est soutenu à hauteur de 51,2 millions d'euros par le plan France Relance, au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il s'étend à tous les sites de l'université de Bordeaux, notamment au site de la Grenardière, à Périgueux, qui accueille 1 200 étudiants. Le « campus Périgord » regroupe l'Institut universitaire de technologie, l'Institut droit et économie et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Sur ce campus, des travaux d'un montant de 275 000 euros permettront la mise en place de systèmes de régulation performants pour adapter le chauffage des locaux à leur utilisation effective et la remise à niveau de toutes les installations. La chaudière au fioul sera également remplacée par une chaudière à condensation. Les travaux sont prévus pour l'été 2021.

Témoignage



Thierry Decadt

Directeur de l'immobilier à
l'université de Bordeaux

“ Ces travaux d'optimisation des équipements permettront de consommer moins d'énergie, tout en améliorant le confort des étudiants et du personnel de l'université. Les nouveaux marchés que nous signons ont des objectifs de performance, pour allier rénovation énergétique et qualité de vie au travail. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités » ou « Administrations »
- 3 Mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics »